

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2013

13/1 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS

Les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics ont été élus lors de la séance du conseil municipal du 16 mars 2008.

La liste « Mons ensemble » a obtenu 26 voix et la liste « Union pour le Renouveau Monsois » a obtenu 3 voix.

Au sein de la liste « Union pour le Renouveau Monsois », ont été élus M. Jordy ZUNIGA comme membre titulaire et Mme Fernande MUSSLIN comme membre suppléante.

L'article 22 du code des marchés publics dispose qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Compte tenu des démissions du conseil municipal de Mme Fernande MUSSLIN et de M. Jordy ZUNIGA, il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres.

L'article 22 du code des marchés publics dispose que la commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, du maire ou de son représentant, en qualité de président et de cinq membres titulaires élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, également, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- nombre de votants : 33
- nombre de bulletins nuls ou blancs : 0
- exprimés : 33

La liste commune « Monsensemble » et « Union pour le Renouveau Monsois » obtient 33 voix.

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants élus de la Commission d'Appel d'Offres sont :

Titulaires :

- 1- Francis BOSSUT
- 2- Joël DEVOUGE
- 3- Nicolas JONCQUEL
- 4- Nicolas KOMOROWSKI
- 5- Vincent TONDEUX

Suppléants :

- 1- Jean DOJKA
- 2- Sylvie MEHAILIA
- 3- Isabelle DUGUEY-VETEAU
- 4- Jean-Luc HALLAERT
- 5- Jérôme GARCIA

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.